

ABONNEMENTS.

Paris... 13 fr. par trimestre.

Départements 16 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Joindre à tout abonnement le dernier bande imprimée.

Les articles non insérés ne seront pas rendus.

Les réclames ne sont pas rendus, à Paris, plus de 15 centimes.



(ÉDITION DE PARIS.)

ABONNEMENTS.

Paris... 13 fr. par trimestre.

Départements 16 fr.

Tout ce qui concerne l'abonnement et le journal doit être adressé à M. le Directeur gérant.

LES ANNONCES SONT EXCLUSIVEMENT REÇUES

CHEZ MM. FAUCHY, LAFITTE, BULLIER, ET C^o, R. de la Bourse

et chez M. DUPONT, 7, rue Coq-Héron.

Le Siècle se réserve le droit de refuser toute insertion.

PARTIE COMMERCIALE. — Bourse du 19 mai 1868.

Table of market data for various commodities and currencies, including gold, silver, and various bank notes.

Table of market data for various commodities and currencies, including wheat, oil, and other goods.

Table of market data for various commodities and currencies, including various types of flour and other goods.

PARTIE POLITIQUE.

France.

PARIS — 19 MAI 1868.

COURRIER.

Les élections du Tarn, dont la télégraphie nous transmet le résultat, viennent à la suite d'une lutte dans laquelle l'administration a fait usage de toutes ses ressources; elle en avait usé largement au premier tour de scrutin, et il est certain qu'au scrutin de ballottage elle aura redoublé d'efforts.

France.

France, il ne reste parmi nous que 309 hommes, 234 à Amiens et 75 à Vitry-le-François.

C'est en fait seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur que la question de l'application du libre échange préoccupe le gouvernement.

L'esprit de discussion se réveille partout. Voici un document curieux, c'est une protestation que l'on envoie de Constantinople au Mulhbir, qui l'a insérée dans son numéro du 13 mai:

« Vu que le ministère turc veut encore faire un nouvel emprunt;

« Vu que les dettes publiques étant contractées au nom de l'Etat par des agents dûment autorisés, la nation est toujours responsable de ces dettes même alors que la constitution de l'Etat vient à changer;

« Vu que la nation ottomane, sachant à quelles dépenses inutiles le nouvel emprunt serait destiné, proteste énergiquement contre toute ouverture d'emprunt qui serait faite par le ministère et ne le considère pas comme dûment autorisé;

« Nous prévenons l'Europe, au nom du peuple turc, que cet emprunt nouveau ne sera pas reconnu comme dette publique dans le cas d'un changement de gouvernement.

Dans la première circonscription de l'Ariège, sur 37,857 électeurs inscrits, 26,775 seulement ont voté; 11,063 se sont abstenus, ce qui diminue un peu l'importance de la nomination de M. Denat, conseiller à la cour de Toulouse et membre du conseil général de l'Ariège.

Une crise est imminente en Angleterre; battu dans la question irlandaise, le ministère l'est encore sur le terrain de la réforme électorale.

Une réorganisation de l'armée hongroise se prépare en ce moment. L'effectif en est fixé à 210,000 hommes de ligne, avec un landwehr de 78 bataillons d'infanterie et 26 escadrons de cavalerie.

Le contingent annuel est fixé par la diète, et évalué à quarante mille hommes en moyenne.

Un meeting important vient d'être tenu, sous la présidence du lord maire, à l'hôtel de Cannon-street, dans la cité de Londres.

« Chambre des communes. — Discussion du bill de réforme électorale pour l'Écosse.

« Un autre amendement de M. Knightley propose, pour augmenter le nombre des représentants écossais, de faire perdre un représentant aux bourgs anglais qui en ont plus de deux, et dont la population est cependant inférieure à 12,000 habitants.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Bouvier propose de restituer la franchise électorale sur la base du loyer. Cet amendement est adopté par 118 voix contre 95.

« Les Temps dit que si le vote de l'amendement Baxter est adopté, le gouvernement n'a plus qu'à opter entre ces deux partis: la démission du cabinet ou la dissolution de la chambre.

« M. Gladstone propose d'adopter le Home-Rule bill, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

« M. Gladstone soutient l'amendement Baxter, qui est adopté par 217 voix contre 194.

Service de nuit.

Vienna, 19 mai.

Le génie a achevé sur le plateau Rocca di Papa un camp capable de contenir 1,500 à 2,000 hommes.

Le traité de commerce avec l'Autriche est approuvé définitivement par le conseil des ministres.

Demain aura lieu la discussion des tarifs douaniers sur les vins. Il sera, en outre, procédé à la vérification des pouvoirs de plusieurs députés.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de nuit. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

Service de jour.

Albi, 19 mai.

Résultat de l'élection législative du Tarn (1^{er} circonscription, 17 et 18 mai), 2^e tour de scrutin.

19,845; Gauguier, 12,598; voix perdues, 227. M. Gorse est élu.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

« Service de jour. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la démission du cabinet.

PARTIE LITTÉRAIRE.

REVUE DU SIÈCLE DU 20 MAI 1868.

Samedi prochain, nous commencerons

La tour de géphain, roman en deux parties,

par ÉLIE BERTHET.

LE VOLONTAIRE

DE MERS-EL-KÉBIR.

XVIII

Pour grâces le sergent Desvaux, il fallait

sauter à pieds joints sur la loi, qui ne permet

de retrancher que deux années sur une condamnation,

et encore faut-il pour cela que la moitié de la peine au moins soit accomplie.

De plus, le temps passé dans l'atelier ne comptant pas pour le service militaire, il aurait fallu que, en quittant les travaux publics, le sergent eût été engagé dans un bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Cependant, vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvait Charles, après avoir consulté le ministre de la guerre, le roi se laissa fléchir, la loi céda cette fois devant l'équité, et la grâce pleine et entière du condamné Desvaux fut signée et expédiée immédiatement au gouverneur général de l'Algérie.

Un jour que, tristement appuyé sur un des parapets qui ceignent la forteresse de Mers-el-Kébir, et que, sans accorder la moindre attention à l'admirable panorama qu'offre de ce lieu élevé la rade et le paysage, attendant sans écouter le bruit monotone et régulier des vagues se brisant aux rochers, Charles, en proie à l'un de ces accès de souffrance aiguë qui le ramenaient toujours à des pensées de

mort, madame Desvaux, le visage rayonnant de joie, les yeux humides de larmes et tout essoufflé par une marche rapide, parut soudainement à côté de son fils. Elle tenait une feuille de papier qu'elle lui tendit, en lui disant d'une voix que l'émotion faisait trembler:

« Lis! mais lis donc!

« C'était une lettre de commandant de Burg, adressée à Mme Desvaux. Elle ne renfermait que peu de lignes.

« Entreconnaissant l'écriture, Charles tressaillit et lut à haute voix ce qui suivait:

« Madame,

« Le roi a daigné accorder au sergent Desvaux sa grâce pleine et entière, et c'est donc libre et remise lui est faite du temps qu'il devait encore passer au service militaire.

« M. le gouverneur me charge de vous informer de cette heureuse nouvelle, dont vous recevrez, par la voie hiérarchique, l'avis officiel par le plus prochain courrier.

« Combien je me félicite, madame, d'avoir pu réaliser les promesses que je vous ai faites en coopérant à obtenir une grâce qui n'est qu'un acte de justice, et combien je suis heureux d'être le premier à vous l'annoncer.

« Veuillez agréer, madame, l'hommage de ma profonde admiration et de mon respectueux dévouement.

« Le commandant de la forteresse,

DE BURG.

« P. S. Je serai bien joyeux de revoir le bon et digne Charles.

« Quand il eut achevé cette lecture, prenant sa mère dans ses bras et la serrant sur son cœur avec un élan de joie et d'indescriptible tendresse, le jeune homme s'écria:

« Ah! ma mère, il en était temps pour tous deux!

« Puis ils se turent émus par l'émotion; ils restèrent longtemps les mains enlacées, accoudés sur le muraille de fer. Leurs yeux erraient à l'horizon, leur esprit s'élevait dans l'espace et rêvait de la liberté qu'ils allaient recouvrer.

« Quel magnifique spectacle! dit tout à coup Charles en désignant du geste la rade et les montagnes; comment ai-je fait pour ne l'avoir point encore remarqué? Ah! ajouta-t-il, au bout d'un instant et comme rejoignant à sa propre pensée, j'étais si malheureux que je ne

m'intéressais à rien et que je ne voyais pas même ce que depuis deux ans j'ai sous les yeux.

Mme Desvaux pleura et souriait, serrant toujours la main de son fils, qui regardait avec étonnement l'admirable site qui s'étendait devant lui.

« C'était une lettre de commandant de Burg, adressée à Mme Desvaux. Elle ne renfermait que peu de lignes.

« Entreconnaissant l'écriture, Charles tressaillit et lut à haute voix ce qui suivait:

« Madame,

« Le roi a daigné accorder au sergent Desvaux sa grâce pleine et entière, et c'est donc libre et remise lui est faite du temps qu'il devait encore passer au service militaire.

« M. le gouverneur me charge de vous informer de cette heureuse nouvelle, dont vous recevrez, par la voie hiérarchique, l'avis officiel par le plus prochain courrier.

« Combien je me félicite, madame, d'avoir pu réaliser les promesses que je vous ai faites en coopérant à obtenir une grâce qui n'est qu'un acte de justice, et combien je suis heureux d'être le premier à vous l'annoncer.

« Veuillez agréer, madame, l'hommage de ma profonde admiration et de mon respectueux dévouement.

« Le commandant de la forteresse,

DE BURG.

« P. S. Je serai bien joyeux de revoir le bon et digne Charles.